

**NATIXIS**  
Société anonyme  
Au capital 6 339 247 192 €  
Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris  
542 044 524 RCS Paris  
(la « Société »)

Pour copie certifiée conforme  
Paris, le 11 mars 2026  
Corporate Governance  
Secrétaire du conseil d'administration  
**Natixis**  
Catherine Notte

-----  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
-----

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA 1180<sup>e</sup> SEANCE  
DU 10 MARS 2026  
-----

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars, à 15 heures, le conseil d'administration de la Société s'est réuni au siège social de la Société et par conférence téléphonique sur convocation de Nicolas Namias, président du conseil d'administration (le « **Président** »).

[...]

Le Président préside la séance et Catherine Notté est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le Président constate que plus de la moitié des membres étant présents, le quorum requis par l'article L. 225-37 du Code de commerce est respecté. Le conseil d'administration peut, par conséquent, valablement délibérer.

Le Président rappelle que le conseil d'administration est appelé à se prononcer sur les points de l'ordre du jour suivants :

[...]

### 6.3. Cooptation d'un administrateur

*« Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, suivant l'avis favorable du comité des nominations, après un examen individuel approfondi de la situation Fit & Proper de Valérie Andrieu et notamment des éléments déclarés dans sa fiche d'évaluation de l'aptitude individuelle :*

- **Constata que :**
  - *les règles de cumul des mandats sont respectées ;*
  - *un temps suffisant est consacré à l'exercice de sa fonction ;*
  - *ses niveaux de compétence sont compatibles avec l'exercice de sa fonction ;*
  - *aucun élément n'est de nature à remettre en cause son honorabilité, son honnêteté et son intégrité, et*
  - *aucune situation de conflits d'intérêts de nature à compromettre sa capacité à exercer son mandat avec objectivité, indépendance d'esprit et impartialité n'est à déclarer.*
- **Décide, conformément aux stipulations de l'article 8 des statuts :**
  - *de coopter avec effet immédiat, Valérie Andrieu en qualité d'administrateur, en remplacement de Catherine Amin-Garde, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de cette dernière, soit jusqu'à l'Assemblée générale de Natixis de 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026, et*
  - *de nommer, avec effet immédiat, Valérie Andrieu, en qualité de membre du comité d'audit, du comité des nominations et du comité stratégique.*
- **Constata que la nouvelle composition du conseil d'administration et des comités spécialisés est satisfaisante et que collectivement, le conseil d'administration a la capacité de prendre des décisions éclairées et dispose de l'étendue des expertises nécessaires pour veiller à la bonne marche de la Société et orienter efficacement son activité.**

*La cooptation de Valérie Andrieu sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée générale. »*